

Macron, avec nos aéroports passoire, prouve que le Covid c'est du pipi de chat. Il nous prend pour des cons

écrit par Christine Tasin | 16 août 2020

 **La Mare aux Canards**



La traque au Covid descendue en plein vol



Les passagers des pays à risque sont testés dans les aéroports français de façon très aléatoire.

MAIS NON, les aéroports français ne sont pas des passoire à Covid ! Le 24 juillet à Roissy, le Premier ministre a annoncé, d'un ton martial, la mise en place d'« un dispositif de sécurité extrêmement important » pour contrôler les passagers.

Le résultat est « extrêmement » impressionnant : un tas de trous ont été découverts dans la passoire, qui se (co)vide de toutes parts !

Depuis le 1^{er} août, des agents de la police aux frontières (PAF) contrôlent les passagers en provenance de 16 pays classés « rouges » (Inde, Brésil, Pérou, Algérie, Serbie, Turquie...). S'ils ne se sont pas fait tester avant de partir, les passagers sont orientés vers un barnum installé dans l'aéroport pour se faire triturer les trous de nez.

Crash tests

Gros hic : le contrôle ne concerne en réalité que les voyageurs qui ont pris un vol direct. Tous ceux qui font escale dans l'Union européenne y échappent ! Il suffit d'emprunter un vol New Delhi-Paris avec escale à Francfort ou un avion Lima-Paris avec escale à Barcelone pour débarquer sans que la PAF s'inquiète. Une crevasse dans la passoire, confirmée au « Canard » par Beauvau, qui ne prévoit pas d'y coller une rustine : « Le ministère de l'Intérieur français n'a pas d'action de contrôle possible sur les voyageurs en provenance de l'intérieur de l'espace européen. » C'est ballot !

Et pourquoi ces tests – presque – obligatoires ne concernent-ils qu'une liste riquiqui de 16 pays ? Pour une seule et unique question de moyens, bien sûr ! C'est ce qu'indique une note du directeur du centre interministériel de crise datée du 30 juillet, consultée par le Palmipède : « Compte tenu du nombre de passagers en provenance de pays « rouges », il a été décidé de concentrer nos moyens de contrôle sur les avions présentant le plus de risques sanitaires », en créant une liste de 16 pays « très rouges » (sic), indique la note. Le risque est partout, mais pas les flics, ni les tests ! Entre le 1^{er} et le 6 août, 7 522 passagers en provenance de



ces 16 pays ont été testés à leur arrivée. Les autres ont brandi le résultat du dépistage effectué dans leur pays de départ. Des p'tits malins ont-ils joué au plus fin ? « Vu les pays en question, c'est un jeu d'enfant de faire un faux. Moi, je vous le fais en deux minutes chrono avec un faux logo et mon nom dessus », se marre un cadre de sécurité de Roissy.

Pour l'infectiologue Eric Caumes, « la seule mesure efficace, c'est la quarantaine à l'arrivée des voyageurs ». Une mesure qui ne ferait pas bon mé-

nage avec la reprise du trafic aérien... « Du coup, on fait de l'affichage, comme avec les caméras thermiques installées à Roissy et à Orly, estime notre responsable de la sécurité. Il y a un tel flux de passagers qui passent à toute allure devant ces caméras, c'est impossible de repérer tous ceux qui auraient de la température. »

Selon Aéroports de Paris, ces caméras thermiques ont vu défiler « plus de 1 million de passagers » depuis le 2 juin. Et tous pétaient la forme ! Seulement « 34 personnes se

sont révélées avoir une température de plus de 38 degrés », indique ADP, précisant qu'« une visite médicale leur a été proposée pour se faire tester ». Pas de quartier pour le virus !

Pour l'ensemble des voyageurs, le gouvernement n'a prévu qu'une seule formalité drastique : depuis un décret du 10 juillet, les compagnies doivent distribuer à bord à tous les passagers un formulaire à remplir, quelle que soit leur provenance. Ce papelard, qui existait avant le Covid, est un formulaire de traçabilité édicté par l'Association internationale du transport aérien (Iata) dans lequel les voyageurs renseignent leur numéro de vol, leur nom, leur adresse, leur téléphone et le nom de leur(s) compagnon(s) de voyage.

À l'arrivée, ces fiches sont remises par la compagnie au gestionnaire de l'aéroport (comme ADP, à Roissy), qui les « conserve sous pli fermé pendant quatorze jours » avant de les détruire, explique le ministère de l'Intérieur au « Canard ». La direction d'ADP, elle, indique les conserver « trente jours ». C'est carré, on vous dit !

Ça plane !

Objectif : permettre aux agences régionales de santé de tracer les passagers si un cas positif est détecté à l'arrivée. Malin ! Mais pourquoi ne pas faire remplir le formulaire en ligne avant d'embarquer, comme l'exigent des pays comme la Grèce ou le Royaume-Uni, plutôt que de distribuer des feuilles volantes ? « Le formulaire papier a semblé plus opérationnel », répond le ministère de l'Intérieur. Sûr !

Témoin ce passager d'un vol Berlin-Paris, qui a voyagé avec Air France le 21 juillet. « On a tous rempli notre formulaire, mais, quand on a demandé à qui il fallait le donner, les hôtesses nous ont dit : "Ah, on ne sait pas, c'est nouveau." Puis, à la PAF, ils nous ont dit : "Ce n'est pas pour nous, on n'en veut pas." » Résultat : « Tout l'avion a jeté son formulaire à la poubelle », raconte notre voyageur.

Un raté dans ce dispositif implacable ? C'est difficile à croire...

Isabelle Barré

Les primes qui font éternuer

LES POMPIERS ne sont pas tous certains de toucher leur prime Covid. Les transporteurs de marchandises et les salariés de plateformes de logistique n'y auront pas droit du tout. Mais 289 agents de la DGAC (Direction générale de l'aviation civile) vont recevoir un bonus sur leur fiche de paie du mois d'août. Pour avoir souffert de l'arrêt du transport aérien ?

Cet octroi n'a rien d'irrégulier. Un décret du 14 mai prévoyait le versement de « primes exceptionnelles à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale ayant assuré la continuité des services publics ».

Trois montants ont été définis en fonction du surcroît de travail : 330 euros pour un mois de surcharge, 660 euros pour deux mois et 1 000 euros pour une période supérieure à deux mois. Chaque ministère a reçu son enveloppe Covid. A charge pour les directions centrales de sélectionner les agents les plus méritants...

Alors que le trafic aérien s'est effondré pendant la crise sanitaire, la moitié des contrôleurs aériens se sont aussi vu octroyer des primes de suractivité allant de 255 à 550 euros par mois (« Le Parisien », 23/7). C'est ce qu'on appelle une prime volante... **O. B.-K**



La traque au Covid descendue en plein vol



Les passagers des pays à risque sont testés dans les aéroports français de façon très aléatoire.

MARS 2020, les aéroports français se sont peu à peu transformés à l'instar de la Chine à l'époque de l'épidémie de Covid-19. Le 26 juillet à Nancy, le Premier ministre a annoncé : « Une fois contrôlé, le passager est placé dans un compartiment de quarantaine complètement sécurisé et peut attendre les passagers ».

La nouvelle est l'exact opposé de ce qui se passe dans les aéroports français aujourd'hui. Les passagers des pays à risque sont testés de façon aléatoire : Italie, Espagne, France, Allemagne, Royaume-Uni, États-Unis, Japon, Australie, etc.

« Si un passager est positif, il est isolé dans une zone dédiée à la prise en charge des personnes atteintes de Covid-19 », explique le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité sanitaire de la Santé (ANSS), Jean-François de Meillon. « Si un passager est positif, il est isolé dans une zone dédiée à la prise en charge des personnes atteintes de Covid-19 ».

Crash tests

« Une fois le contrôle en quarantaine effectué, les passagers qui sont positifs sont isolés dans un compartiment sécurisé et attendent les secours médicaux », explique le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité sanitaire de la Santé (ANSS), Jean-François de Meillon. « Si un passager est positif, il est isolé dans une zone dédiée à la prise en charge des personnes atteintes de Covid-19 ».

« Si un passager est positif, il est isolé dans une zone dédiée à la prise en charge des personnes atteintes de Covid-19 », explique le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité sanitaire de la Santé (ANSS), Jean-François de Meillon. « Si un passager est positif, il est isolé dans une zone dédiée à la prise en charge des personnes atteintes de Covid-19 ».



« Si un passager est positif, il est isolé dans une zone dédiée à la prise en charge des personnes atteintes de Covid-19 », explique le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité sanitaire de la Santé (ANSS), Jean-François de Meillon. « Si un passager est positif, il est isolé dans une zone dédiée à la prise en charge des personnes atteintes de Covid-19 ».

« Si un passager est positif, il est isolé dans une zone dédiée à la prise en charge des personnes atteintes de Covid-19 », explique le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité sanitaire de la Santé (ANSS), Jean-François de Meillon. « Si un passager est positif, il est isolé dans une zone dédiée à la prise en charge des personnes atteintes de Covid-19 ».

« Si un passager est positif, il est isolé dans une zone dédiée à la prise en charge des personnes atteintes de Covid-19 », explique le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité sanitaire de la Santé (ANSS), Jean-François de Meillon. « Si un passager est positif, il est isolé dans une zone dédiée à la prise en charge des personnes atteintes de Covid-19 ».

« Si un passager est positif, il est isolé dans une zone dédiée à la prise en charge des personnes atteintes de Covid-19 », explique le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité sanitaire de la Santé (ANSS), Jean-François de Meillon. « Si un passager est positif, il est isolé dans une zone dédiée à la prise en charge des personnes atteintes de Covid-19 ».

Les primes qui font éternuer

LES PONDÉRÉS ne sont pas les seuls à bénéficier de l'impôt sur le revenu. Les contribuables de l'impôt sur le revenu sont testés de façon aléatoire : Italie, Espagne, France, Allemagne, Royaume-Uni, États-Unis, Japon, Australie, etc.

« Si un passager est positif, il est isolé dans une zone dédiée à la prise en charge des personnes atteintes de Covid-19 », explique le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité sanitaire de la Santé (ANSS), Jean-François de Meillon. « Si un passager est positif, il est isolé dans une zone dédiée à la prise en charge des personnes atteintes de Covid-19 ».

« Si un passager est positif, il est isolé dans une zone dédiée à la prise en charge des personnes atteintes de Covid-19 », explique le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité sanitaire de la Santé (ANSS), Jean-François de Meillon. « Si un passager est positif, il est isolé dans une zone dédiée à la prise en charge des personnes atteintes de Covid-19 ».

« Si un passager est positif, il est isolé dans une zone dédiée à la prise en charge des personnes atteintes de Covid-19 », explique le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité sanitaire de la Santé (ANSS), Jean-François de Meillon. « Si un passager est positif, il est isolé dans une zone dédiée à la prise en charge des personnes atteintes de Covid-19 ».

« Si un passager est positif, il est isolé dans une zone dédiée à la prise en charge des personnes atteintes de Covid-19 », explique le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité sanitaire de la Santé (ANSS), Jean-François de Meillon. « Si un passager est positif, il est isolé dans une zone dédiée à la prise en charge des personnes atteintes de Covid-19 ».

« Si un passager est positif, il est isolé dans une zone dédiée à la prise en charge des personnes atteintes de Covid-19 », explique le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité sanitaire de la Santé (ANSS), Jean-François de Meillon. « Si un passager est positif, il est isolé dans une zone dédiée à la prise en charge des personnes atteintes de Covid-19 ».

« Si un passager est positif, il est isolé dans une zone dédiée à la prise en charge des personnes atteintes de Covid-19 », explique le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité sanitaire de la Santé (ANSS), Jean-François de Meillon. « Si un passager est positif, il est isolé dans une zone dédiée à la prise en charge des personnes atteintes de Covid-19 ».

Ça plane !

« Si un passager est positif, il est isolé dans une zone dédiée à la prise en charge des personnes atteintes de Covid-19 », explique le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité sanitaire de la Santé (ANSS), Jean-François de Meillon. « Si un passager est positif, il est isolé dans une zone dédiée à la prise en charge des personnes atteintes de Covid-19 ».

« Si un passager est positif, il est isolé dans une zone dédiée à la prise en charge des personnes atteintes de Covid-19 », explique le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité sanitaire de la Santé (ANSS), Jean-François de Meillon. « Si un passager est positif, il est isolé dans une zone dédiée à la prise en charge des personnes atteintes de Covid-19 ».

« Si un passager est positif, il est isolé dans une zone dédiée à la prise en charge des personnes atteintes de Covid-19 », explique le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité sanitaire de la Santé (ANSS), Jean-François de Meillon. « Si un passager est positif, il est isolé dans une zone dédiée à la prise en charge des personnes atteintes de Covid-19 ».

Isabelle Borel

